Département de l'Ille-et-Vilaine

Commune de SAINT BROLADRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.2- REGLEMENT GRAPHIQUE
Prescriptions complémentaires -

Agglomération
Echelle 1/2500 ème

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal n°

En date du 15 juin 2022, approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Saint Broladre,

Le Maire,

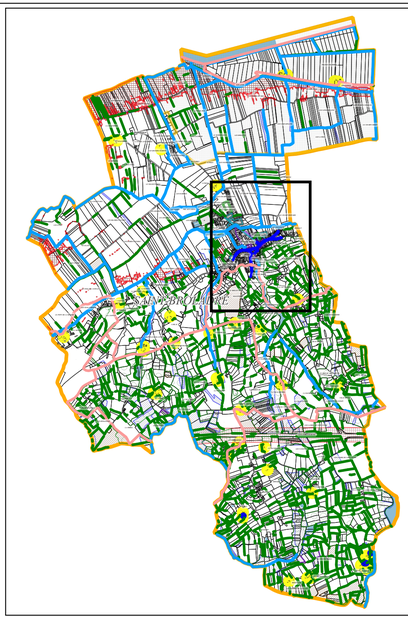

urba cabinet d'urbanisme

Gwenaëlle Deniau

DM EAU

Légende

Prescriptions complémentaires
- Eléments de paysage : front bâti à conserver (L.151-19 du CU)
- Voies, chemins, à conserver
- Continuité écologique - cours d'eau (L.151-23 du CU)
- Eléments de continuité écologique, trame verte : Haie (L.151-23 du CU)

Autres prescriptions :
- Espace boisé classé (L.300-1 du CU)
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Espace proche du rivage
- Site de centralité commerciale

Identification de constructions
- Patrimoine bâti à conserver (L.151-19 du CU)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

Informations complémentaires
- Périmètre de droit de préemption urbain
- Zones soumises au risque de submersion marine (PPRSM du Marais de Dol) et à loi Barnier (RN176)
- Site de présomption de présence de patrimoine archéologique
- Espaces et milieux d'intérêt écologique à préserver - Zones humides

100 0 100 m

N

LA BOUCHONNERIE
LES PREVAUTES
LE CHAMP BOURDEL
LES CHAMPS MARTINES
LA PETITE SAUVAGERE
LES COURS AUVRAY
LE VERGER ROGER
LE CLOS RENAUX
OAP3
OAP5
LES HAIES
LE PONT THOMAS
OAP4
OAP1
LES GRANDES GROTTES
LA GRANDE ROUTE
LA BOUSSAQUIERE
LE GROS CHENE
LE PRE HALET
LE BOURG
OAP2
LESRUES
LES TOURELLES
BELLEVUE
LE COUR BOUTTIER
L'ORME
L'EPINE MIRABELLO
LE MOULIN NEUF
MALESTROIT